

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

MEMBRES ELUS : vingt-trois

EN EXERCICE : vingt-trois

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : seize, à savoir : M. MEKETYN Jean, Maire

Mmes DOME Sabine – BINKUS Viviane – WEISSE Julie -MM. SCHÄFER Claude – MATZ Pascal – NEGRI Rocco, Adjoints - Mmes HELFENSTEIN Martine – SCHWARTZ Guylaine – JUNG Katia– CORDIER Irène - MM. CORDIER Gérard – VAUCELLE Daniel – RIST Claude– SARRAT Philippe - SCHECK Christian

ABSENTS EXCUSES : Mmes BADER Anne – DEBORD Murielle - ZEITER Dominique – MM. TRINKWELL Bernard – ROHR Jean-Claude

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BRUN Christelle – M. MARCHAND Philippe

PROCURATIONS ONT ÉTÉ DONNEES PAR : M. ROHR Jean-Claude à M. SCHÄFER Claude –

Mme ZEITER Dominique à Mme BINKUS Viviane – Mme DEBORD Murielle à Mme HELFENSTEIN Martine

\*\*\*\*\*

## POINT N° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Associations qui s'est réunie le 23 mai 2019 dont le compte-rendu de réunion a été présenté par Madame Sabine DOME, Adjoint au Maire, Président de la Commission, décide par 18 voix pour et une abstention d'accorder aux associations communales les subventions suivantes :

- A.S.L. 970 €+ 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	1 070.00 €
- A.S.C.P.E. 810 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	910.00 €
- Macheren Sans Frontières	970.00 €
- U.N.I.A.T.	160.00 €
- Association des Boulistes	500.00 €
- Amateurs de Jardinage	500.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Petit-Ebersviller	560.00 €
- Ouvriers et Mineurs de Macheren	560.00 €
- Association de l'Ecole Maternelle	500.00 €
- E.S.M.P.E. 7350 € + subvention exceptionnelle de 800 €(déplacement U15)	8 150.00 €
- Le Mölkky	400.00 €
- USEP 500 € + 100 € au titre de leur participation aux activités périscolaires soit	600.00 €
- Mieux Etre et Yoga, au titre de leur participation aux activités périscolaires	100.00 €
- Anciens combattants	50.00 €

## POINT N° 2 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire informe l'assemblée que Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold a transmis des états des produits irrécouvrables en vue de l'admission en non valeur des titres qui y figurent.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

Décide, par 17 voix pour et deux abstentions, d'admettre en non valeur les sommes de 60.02 € et 418.80 € figurant sur les 'états établis par Madame la Trésorière Principale en date du 2 mai 2019

## POINT N° 3 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2018

En exécution des dispositions du décret 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Christian SCHECK, Conseil Municipal, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué, donne acte à Monsieur Christian SCHECK de la présentation qui lui en a été faite.

**POINT N° 4 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2018**

En exécution des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Pascal MATZ, Adjoint au Maire, communique à l'assemblée le rapport annuel de l'année 2018 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport ci-dessus indiqué, donne acte à Monsieur Pascal MATZ, de la présentation qui lui en a été faite.

**POINT N° 5 : EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VACHES LAITIERES PAR LE GAEC SENSER SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LACHAMBRE - AVIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ouverture en mairie de Lachambre d'une consultation du public du 21 mai 2019 au 18 juin 2019 du dossier d'enregistrement présenté par le GAEC SENSER pour l'extension d'un élevage de vaches laitières sur le territoire de la Commune de Lachambre.

Une partie du territoire de la Commune de Macheren est comprise dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, il informe l'assemblée qu'elle est appelée à donner son avis avant le 3 juillet 2019.

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance du dossier de consultation
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
- après en avoir discuté et délibéré

émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande présentée le GAEC SENSER pour l'extension d'un élevage de vaches laitières sur le territoire de la Commune de Lachambre.

**POINT N° 6 : ACCUEIL PERISCOLAIRE - TARIFS 2019 / 2020**

Madame WEISSE Julie, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations en date du 30 juin 2014, 21 juin 2017, 23 août 2017 et du 30 janvier 2019 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire.

Compte de l'évolution du coût de fonctionnement du service, elle propose à l'assemblée de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les tarifs suivant :

Tranche (*)	Accueil du matin	Accueil du Soir	Accueil pause méridienne	Accueil Pause méridienne (tarifs spécifiques Soumis à condition)
A	0.75	1.90	5.45	4.10
B	0.85	2.00	5.60	4.20
C	0.95	2.10	5.75	4.30

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, fixe à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, le tarif des différents accueils périscolaires comme ci-dessus proposé.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,  
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 30.



MACHEREN, le 26 juin 2019

Le Maire

  
J. MEKETYN